



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

## **Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 21 octobre 2008**

*Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.*

*Bonne lecture !*

### **Comité communication-CNC**

---

#### **Radio-Canada, 20 octobre 2008 - Pauvreté : Hausse des demandes d'aide**

Selon les organismes de lutte contre la pauvreté de la Côte-Nord, les gens sont de plus en plus nombreux à recourir à leurs services.

Ainsi, le Carrefour familial de Chute-aux-Outardes observe que les jeunes, les hommes fréquentent de plus en plus leur comptoir d'aide alimentaire. La responsable du Carrefour, Mariane Laforce note aussi que l'absence de transport en commun dans le village pénalise plusieurs personnes.

Mme Laforce souligne que le village compte cinq bars, mais aucune épicerie. Les gens font leur marché dans les petits dépanneurs, ce qui leur coûte beaucoup plus cher, observe Mme Laforce.

À Baie-Comeau, c'est la situation du logement qui préoccupe Doris Rochette de la Cité des Bâtisseurs.

Baie-Comeau compte peu de logements à prix abordable. Même si le taux

d'inoccupation est de 6 %, les loyers sont chers, car plusieurs travailleurs disposent de revenus élevés. « Il y a des gens qui travaillent dans des entreprises et qui ont des salaires minimum. S'ils doivent payer entre 400 \$ à 500 \$ par mois pour se loger, il n'en reste plus gros pour vivre », explique Mme Rochette. Une soixantaine de personnes attendent un logement social à Baie-Comeau.

Pour aider les travailleurs moins fortunés, les groupes communautaires de la région réclament une hausse du salaire minimum à 10 \$ et une réforme du régime d'assurance-emploi.

\*\*\*\*\*

### **LesAffaires.com, 16 octobre 2008 - États-Unis : le chômage à un sommet**

Malgré le recul des nouvelles de demandes d'assurance-chômage, le nombre d'Américains sans emploi est à un sommet.

Ils étaient 461 000 nouveaux chômeurs à faire appel à l'aide sociale pour la semaine se terminant au 11 octobre, ce qui constitue un léger recul de 16 000 demandes par rapport à la semaine précédente quand les victimes de l'ouragan Ike sont venues gonfler les demandes d'assurance-chômage.

Cependant, le chômage demeure à son plus haut niveau depuis octobre 2001. Au total, 3,71 millions d'Américains bénéficient de l'assurance-chômage. Pour un taux de chômage de 2,8%, en hausse de 0,1%

\*\*\*\*\*

### **AFP (France), 15 octobre 2008 - Ouverture de la négociation d'assurance chômage entre patronat et syndicats**

Syndicats et patronat ont entamé mercredi après-midi la négociation de la convention d'assurance chômage 2009-2011 censée s'achever d'ici la fin de l'année, alors que la remontée du chômage devrait se poursuivre en France pour cause de crise économique et financière.

Les cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et patronales (Medef, CGPME, UPA) gestionnaires du régime d'assurance chômage (Unedic) ont entamé leurs discussions peu après 16h30 au siège du Medef.

Outre les modalités et le niveau d'indemnisation des demandeurs d'emploi, y

compris les saisonniers et les intermittents du spectacle, ils devraient aussi aborder lors de cette négociation les dispositifs d'accompagnement des chômeurs.

Même si les finances de l'Unedic restent gérées paritairement par les syndicats et le patronat, le gouvernement fait pression pour que le régime baisse ses cotisations de 0,3% dès 2009 afin d'augmenter d'autant les cotisations d'assurance vieillesse pour financer les retraites.

Si le patronat est favorable à cette baisse, les syndicats la jugent inopportune au moment où le chômage repart à la hausse.

En France, moins d'un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé par les Assedic. Et 40% des chômeurs ne sont indemnisés ni par les Assedic ni par l'Etat au titre de la solidarité (allocation de solidarité spécifique, etc).

Le démarrage de la négociation coïncide avec l'entrée en application de la loi sur les "droits et devoirs des demandeurs d'emploi", qui contraint les chômeurs à réduire progressivement leurs prétentions de salaires et d'éloignement du lieu de travail après 3, 6 ou 12 mois de chômage.

Un chômeur refusant deux fois de suite une "offre raisonnable" sera radié deux mois de la liste des demandeurs d'emploi, et donc privé d'allocations chômage pendant cette période.

\*\*\*\*\*

### **Commission de l'assurance-emploi, 14 oct. 2008 - La Commission de l'assurance-emploi rend public le rapport de l'actuaire en chef**

La Commission de l'assurance-emploi du Canada a rendu public aujourd'hui le Rapport de l'actuaire en chef à la Commission d'assurance-emploi à l'égard du taux de cotisation et du maximum de la rémunération assurable. La Commission de l'assurance-emploi tiendra compte du rapport pour fixer le taux de cotisation de l'assurance-emploi pour 2009. Le rapport peut être consulté sur le site Web de Ressources humaines et Développement social Canada à l'adresse [www.rhdsc.gc.ca](http://www.rhdsc.gc.ca).

Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, l'actuaire en chef de Ressources humaines et Développement social Canada doit calculer prospectivement, chaque année, le taux d'équilibre estimatif couvrant les coûts de l'année suivante en se fondant sur les prévisions les plus récentes pour les variables

économiques pertinentes fournies par le ministre des Finances.

Afin d'assurer la stabilité du taux de cotisation et de limiter toute incidence négative sur le cycle économique, l'augmentation maximale annuelle pouvant être appliquée au taux de cotisation d'un travailleur est de 15 cents (ceci équivaut à une augmentation maximale de 21 cents du taux de cotisation de l'employeur). L'actuaire en chef est tenu de présenter à la Commission de l'assurance-emploi un rapport public indiquant le taux d'équilibre couvrant les coûts au plus tard le 14 octobre de chaque année.

La Commission de l'assurance-emploi débutera sous peu le processus formel d'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2009. Afin de fixer ce taux, la Commission prendra en considération le rapport de l'actuaire en chef, le principe voulant que ce taux ne doive générer des revenus que pour couvrir les paiements devant être effectués en 2009 et les points de vue pouvant avoir été exprimés par le public. La Commission prendra une décision quant au nouveau taux au plus tard le 14 novembre 2008.

Dans le budget de 2008, le gouvernement a apporté des changements au mode de gestion du compte d'assurance-emploi en créant l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (OFAEC). A compter de 2009, l'OFAEC sera chargée de mettre en oeuvre un nouveau mécanisme d'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi. Pour en savoir davantage sur l'OFAEC, visitez le site Web de Ressources humaines et Développement social Canada à l'adresse [www.hrsdc.gc.ca](http://www.hrsdc.gc.ca).

Ce communiqué est disponible, sur demande, en formats substitués.

Rapport de l'actuaire en chef à la commission d'assurance-emploi à l'égard du taux de cotisation et du maximum de la rémunération assurable de l'assurance-emploi : [http://www.rhdsc.gc.ca/fr/emploi/ae/taux\\_cotisation/2009/index.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/emploi/ae/taux_cotisation/2009/index.shtml)